

COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE SUR LA RENTREE SCOLAIRE 2022-2023

PROPOS LIMINAIRE DU MINISTRE DE LA COMMUNICATION, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION

PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

S.E René Emmanuel SADI

Yaoundé le 30 aout 2022

Monsieur le Ministre de l'Éducation de Base ;

Madame le Ministre des Enseignements Secondaires ;

Monsieur le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;

Monsieur le Représentant du Ministre de l'Administration Territoriale ;

Mesdames et Messieurs les Professionnels des Médias ; Mesdames, Messieurs,

Le 05 septembre prochain, les élèves inscrits dans les cycles de l'enseignement maternel et primaire d'une part, et ceux des enseignements secondaires d'autre part, reprennent le chemin de l'école sur l'ensemble du territoire national, pour le compte de l'année scolaire 2022/2023.

A quelques jours de cette importante échéance pour la communauté nationale, il nous est apparu opportun de tenir cette conférence de presse conjointe, afin d'informer l'opinion sur l'état des préparatifs sur le terrain plus précisément et, de manière générale, sur les dispositions prises par le Gouvernement, afin de garantir le bon déroulement de ladite rentrée scolaire, et au-delà, celui de l'année scolaire dans son ensemble.

Je vous remercie donc d'avoir répondu présents à mon invitation.

Je me réjouis tout naturellement d'accueillir ici, Monsieur Laurent Serge ETOUNDI NGOA, Ministre de l'Éducation de Base, Madame Pauline NALOVA LYONGA, Ministre des Enseignements Secondaires, et Monsieur Joseph LE, Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Monsieur Yves Christian EDOA EFFA, Secrétaire Général du Ministère de l'Administration Territoriale, Représentant le Ministre de l'Administration Territoriale, auxquels incombe en premier, la responsabilité directe des secteurs éducatifs et de l'administration du territoire.

Ces différents Membres du Gouvernement prendront la parole tout à l'heure, pour qu'à ma suite, ils puissent apporter des éclairages supplémentaires sur ce sujet.

A tous, je vous souhaite une cordiale bienvenue dans cette salle Auditorium du Ministère de la Communication.

Madame et Messieurs les Ministres,

Mesdames, Messieurs,

Il est connu de tous que la rentrée des classes constitue un temps fort dans la vie d'une nation, une préoccupation majeure pour tous, dans la mesure où, c'est à travers l'école que se construit l'avenir d'un peuple, par la formation de celles et ceux qui, au travers des générations successives, vont bâtir le socle de l'édifice national.

Fort de cet impératif, le Cameroun a pris toute la mesure de l'importance de l'éducation de sa jeunesse, faisant ainsi de la formation des jeunes, l'une des priorités de premier plan de ses politiques publiques, notamment en l'inscrivant dans les dispositions pertinentes de notre Constitution et en ratifiant l'essentiel des Conventions Internationales en la matière.

Faut-il le rappeler, le CHEF DE L'ETAT, SON EXCELLENCE PAUL BIYA a toujours marqué d'une pierre blanche, cette priorité fondamentale, et ce, depuis son accession à la magistrature suprême le 6 novembre 1982.

Cette préoccupation est du reste souvent apparue dans ses multiples déclarations publiques, de même qu'à travers l'importance des allocations de ressources financières dévolues à l'ensemble des secteurs éducatifs.

S'agissant notamment des infrastructures pédagogiques, le Cameroun compte en effet, sur la base de la carte scolaire nationale publiée en 2022, plus de 14 000 établissements publics et près de 8 000 établissements primaires privés, soit au total plus de 22 000 établissements dans ces différents degrés d'enseignement.

Pour ce qui est des enseignements secondaires (enseignements secondaires général et technique), on décomptait en 2021, 2 153 établissements publics et 1 120 collèges privés, soit au total, 3 273 établissements dans le secondaire.

En ce qui concerne les allocations budgétaires, pour l'exercice 2022, avant le collectif budgétaire du 2 juin 2022 qui a du reste revu le budget global de l'Etat à la hausse, 643,9 milliards de FCFA ont été consacrés aux secteurs de l'éducation de base et des enseignements secondaires, sur une enveloppe nationale initiale chiffrée à 5 752,4 milliards de FCFA, soit 11,19% de la masse budgétaire destinée aux deux secteurs éducatifs.

Pour ce qui est du nombre d'enseignants pris en charge par l'Etat, les statistiques officielles indiquent que 93 773 enseignants du secondaire émargent au budget de l'Etat au titre de l'exercice 2022, alors que 90 845 le sont dans le secteur de l'éducation de base.

Cet engagement des pouvoirs publics explique, à n'en point douter, le taux de scolarité particulièrement élevé au Cameroun, puisque ce taux s'élevait déjà à 105,7% en 2019, classant ainsi notre pays dans le peloton de tête des taux de scolarisation en Afrique.

C'est dire que l'investissement croissant au profit des infrastructures scolaires et des ressources humaines destinées à l'encadrement des élèves que consent le Gouvernement, vise à répondre autant que possible à la tendance haussière de la demande de scolarisation nationale.

Il y a donc tout lieu de se féliciter des résultats fort éloquents auxquels les options prises dans ce domaine par le Gouvernement, sous la haute impulsion du CHEF DE L'ETAT, nous auront permis de parvenir, en même temps qu'ils témoignent de la place de choix qu'occupe le secteur éducatif dans notre pays.

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, l'année scolaire 2021/2022 aura été marquée par un mouvement d'humeur du corps enseignant, assorti de revendications touchant pour l'essentiel, aux carrières et aux conditions de travail des enseignants. Il

s'agissait, je les rappelle volontiers, des revendications suivantes:

- le paiement immédiat de la dette envers les enseignants soit 181 milliards représentant les frais de rappels, avancements, allocations familiales, et autres primes;
- la révision, l'amélioration et l'arrimage effectif des conditions de travail des enseignants, à leur statut particulier;
- l'indexation automatique des salaires des enseignants en fonction des fluctuations de notre économie ;
- la revalorisation du salaire de base des enseignants à 280 000 Fcfa pour les cadres A2, et 250 000 Fcfa pour ceux de la catégorie A1;
- la revalorisation de l'indemnité de logement à 100 000
 Fcfa pour les cadres A2, et 75 000 Fcfa pour les cadres A1;
- l'introduction de la prime d'eau et d'électricité, soit 10 000 Fcfa pour l'eau, et 30 000 Fcfa pour l'électricité ;
- la revalorisation de la prime de recherche à 50 000 Fcfa;
- la revalorisation de la prime de technicité à 30 000Fcfa ;
- l'automatisation des avancements ;

- l'introduction d'une prime de transport pour les enseignants en zones rurales ;
- l'introduction d'une prime de risque pour les enseignants affectés dans les zones d'insécurité et particulièrement difficiles, soit 50 000 Fcfa;
- la suppression immédiate du système 2/3, et partant, le paiement total des salaires ;
- le paiement total des rappels de 2/3 et 1/3 sans prise en compte des taxes sur les rappels;
- l'automatisation des paiements des avancements ;
- l'effectivité de la bourse mensuelle pour les élèves professeurs des Écoles Normales soit 80 000 Fcfa pour le second cycle et 50 000 Fcfa pour le premier cycle ;
- l'élaboration d'un profil de carrière clairement défini,
 s'agissant de la progression au sein du Ministère des Enseignements Secondaires;
- l'automatisation tous les trois ans d'un cycle de formations continues pour les enseignants ;
- et enfin, le perfectionnement des enseignements et des outils didactiques au sein des écoles de formation.

Face à cette situation, le CHEF DE L'ETAT avait alors prescrit un train de mesures visant à apporter des solutions

appropriées aux préoccupations exprimées par les enseignants.

Il s'agissait notamment :

Au plan financier,

- de procéder au paiement, à partir du mois de mars 2022, du complément salarial mensuel à verser aux enseignants titulaires ou non des décrets d'intégration, qui ne perçoivent actuellement que les 2/3 de leur salaire et de l'indemnité de non logement due aux enseignants qui n'en perçoivent pas ;
- d'apurer, à compter du mois de mai 2022 et de manière progressive, en tenant compte de l'antériorité des promotions, les rappels relatifs à l'indemnité de non logement et au complément salarial dus aux enseignants;
- de procéder au paiement échelonné à compter du mois de juin 2022, des rappels relatifs aux avancements des enseignants.

Au plan administratif, le CHEF DE L'ETAT avait prescrit au Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative :

- de systématiser la constitution des dossiers d'intégration des enseignants avant la fin de leur formation, par les intéressés et les institutions auxquelles ils sont affiliés;
- de veiller, en relation avec les Universités d'État compétentes, au dépôt systématique dans les délégations régionales ou dans les services centraux du MINFOPRA, le cas échéant, des dossiers des lauréats des Écoles Normales Supérieures, et des Écoles Normales Supérieures de l'Enseignement Technique.
- de traiter en urgence les dossiers d'intégration déjà recensés au MINFOPRA et de faire le point exhaustif sur les dossiers d'intégration en instance au Ministère des Enseignements Secondaires et au Ministère de l'Education de Base;
- de procéder désormais, en relation avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur, à l'organisation des concours d'entrée dans les Écoles Normales Supérieures, et des Écoles Normales Supérieures de l'Enseignement Technique, conformément à la réglementation en vigueur;

 et enfin, de mettre en œuvre toutes les mesures concourant à la dématérialisation et à la simplification des procédures de traitement des dossiers d'intégration dans la Fonction Publique.

La mise en œuvre de ces mesures, par les différents départements ministériels concernés a notamment permis à date :

Au plan financier, s'agissant des enseignants du secondaire,

- la prise en charge financière de tous les enseignants du secondaire encore sous le principe des 2/3 d'une part, et l'attribution de l'indemnité de logement à tout le personnel du Ministère des Enseignements Secondaires qui n'en bénéficiait pas d'autre part, pour un coût mensuel de 1,5 milliard de FCFA chaque mois et ce, depuis le mois de mars 2022;
- la prise en charge financière de 4 711 agents publics du Ministère des Enseignements Secondaires dont 3 966 enseignants de la promotion 2021, entre mars et août 2022, jusque là pris en charge aux 2/3.
- le traitement des avancements de grade pour 4 924 personnels de ce même Département ministériel disposant d'actes d'avancement de grade, et 10 382

avancements d'échelon pour un coût mensuel de 484,5 millions de FCFA :

- la mise à jour du paiement de 139 729 avancements d'échelon signés avant le 1^{er} avril 2022 pour 64 839 personnels pour un coût mensuel de 1,6 milliards de FCFA;
- l'apurement depuis le mois de mai 2022, de 3,5 milliards de FCFA chaque mois, de la dette due au titre de rappels, évaluée à 54,5 milliards de FCFA. A date et à ce titre, 14 milliards de FCFA ont déjà été payés.

Pour ce qui est des enseignants de l'éducation de base,

- le paiement des indemnités de logement à 3 093 personnels et la prise en charge financière de 1 322 instituteurs contractuels, ainsi que le début du paiement des rappels y afférents, pour un montant de 3,5 milliards de FCFA sur une dette évaluée à 6,1 milliards de FCFA;
- le paiement des effets financiers liés à l'intégration pour 13 585 instituteurs contractuels disposant d'actes d'intégration, pour une incidence financière mensuelle de 387 millions de FCFA. Les rappels liés à ces intégrations ainsi que les avancements d'échelon et de grade seront apurés dès le mois de janvier 2023,

conformément aux Hautes Instructions du CHEF DE L'ETAT.

Au plan administratif, s'agissant du traitement des dossiers au niveau du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative,

- la mise sur pied d'une procédure rapide du traitement des dossiers d'intégration ramené au délai impératif de 3 mois maximum, et ayant permis à ce jour, le traitement de 22 967 dossiers;
- la simplification des procédures de traitement des dossiers, par l'instauration d'un protocole de réception et d'archivage numériques étendu aux délégations régionales;
- la suppression du système des avances de soldes rapides ;
- le recrutement des instituteurs de l'enseignement technique formés et en attente d'intégration;
- la reprise en solde directe des enseignants en service dans les régions sinistrés par les conflits armés ;
- le traitement de tous les dossiers d'intégration et de reclassement des personnels du corps des enseignants jusque-là en instance.

Mesdames et Messieurs, comme vous pouvez le constater, malgré un contexte économique difficile, marqué d'un côté par les effets néfastes de la pandémie à COVID-19, et de l'autre, par l'impact de la crise russo-ukrainienne sur l'économie nationale, le Gouvernement de la République a su donner des réponses appropriées aux revendications exprimées par les enseignants au cours de l'année scolaire dernière, à travers une application intégrale des mesures prescrites à cet effet par le CHEF DE L'ETAT.

Certes, tout n'est pas encore parfait, la satisfaction n'est peut-être pas totale à date, mais ce qui a été fait mérite d'être salué et apprécié à sa juste mesure.

Je puis donner l'assurance que le Gouvernement de la République continuera sur cette lancée, afin que, plus que par le passé, la communauté éducative nationale bénéficie de toute la considération et des attentions qui lui sont dues, en sa qualité de levier stratégique du développement de la Nation.

Le temps n'est donc pas au chantage, à une certaine surenchère de mauvais aloi, que certains veulent attiser, à travers de nouvelles revendications à la fois intempestives et inopportunes.

Le Gouvernement est parfaitement conscient de l'enjeu, et entend parachever sous peu, les mesures individuelles résiduelles qui subsisteraient ici et là.

C'est donc le lieu pour moi, au nom du Gouvernement, d'en appeler vivement au sens de responsabilité, de citoyenneté et au patriotisme de tous les acteurs et parties prenantes à l'entreprise éducative nationale, pour créer et consolider de concert, les conditions les meilleures pour une rentrée scolaire sereine, à l'abri des perturbations, dans un milieu stable et propice à la transmission et à l'acquisition du savoir.

Mesdames et Messieurs,

L'année scolaire écoulée a aussi été marquée par une nette reprise de l'activité scolaire dans les principales régions en proie à des difficultés sécuritaires, en particulier les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest.

En dépit de quelques actes de violence perpétrés ici et là, qui se sont soldés par la destruction de quelques établissements et des abandons de postes de travail par des enseignants pris sous la menace des bandes terroristes, les résultats auxquels nous sommes parvenus, sont encourageants.

De même, le bilan de l'année scolaire 2021/2022 présente des résultats globalement satisfaisants, avec une amélioration appréciable des taux de réussite dans les principaux examens officiels.

Pour la nouvelle année, des dispositions particulières ont été prises, afin de garantir le bon déroulement, non seulement de la rentrée, mais aussi de l'intégralité de l'année scolaire 2022/2023.

Voilà Mesdames, Messieurs, l'essentiel de mon propos liminaire qui se proposait de donner un aperçu des préparatifs de la prochaine rentrée scolaire, mais aussi un bref compte-rendu de l'exécution par le Gouvernement des mesures prescrites alors par le CHEF DE L'ETAT, en réponse aux revendications des enseignants.

Bien évidemment, les Membres du Gouvernement ici présents prendront la parole tour à tour, dans un ordre de cohérence, pour apporter des éclairages complémentaires sur l'ensemble des sujets liés à cette rentrée scolaire, dans leurs domaines de compétence respectifs.

Je vous remercie de votre bien aimable attention.